

Planche d'insculpation des orfèvres du Cantal (an VI = 1798)

Cette planche en laiton rassemble le nom des 61 orfèvres (or et argent) en exercice dans le Cantal en 1798. Les pièces d'orfèvrerie sont identifiées grâce au poinçon du maître, marque du fabricant qui les a réalisées ; mais, pour authentifier ce **poinçon**, qui porte en général **ses initiales ou son nom**, et éviter les contrefaçons, les services de la garantie gardaient leur empreinte en les frappant sur une planche de laiton. La forme du poinçon est quant à elle imposée : c'est ainsi que le poinçon d'argent doit être, depuis l'an VI (1798) précisément, inséré dans un **losange**. Certains orfèvres ont des poinçons de différentes dimensions, proportionnées à la taille des pièces qu'ils réalisent. Devant le nom des 61 orfèvres ont été insculpés leurs poinçons.

Cet objet est visible dans la salle de lecture des Archives départementales, aux heures d'ouverture.



Depuis le Moyen Âge, les pouvoirs publics **contrôlent les métaux précieux** et l'organisation des corporations d'orfèvres. Même si la Révolution a fait disparaître ces dernières, le contrôle des métaux précieux s'avéra d'autant plus indispensable que le Directoire connaissait une très grave crise financière. Aujourd'hui encore, cette attribution demeure du ressort exclusif de l'État.

Les pièces d'orfèvrerie sont identifiées grâce au poinçon du maître, marque du fabricant qui les a réalisées ; mais, pour authentifier ce **poinçon**, qui porte en général **ses initiales ou son nom**, et éviter les contrefaçons, les services de la garantie gardaient leur empreinte en les frappant sur une planche de laiton. La forme du poinçon est quant à elle imposée : c'est ainsi que le poinçon d'argent doit être, depuis l'an VI précisément, inséré dans un **losange**. Certains orfèvres ont des

poinçons de différentes dimensions, proportionnées à la taille des pièces qu'ils réalisent.

Cet acte s'appelait l'insculpation, et les plaques de laiton servant à cet effet prennent le nom de **planche d'insculpation**. La planche rassemblant les poinçons des orfèvres du Cantal en l'an VI (325 x 410 mm) permet donc de connaître le nom des 61 professionnels alors en activité dans le département (mais non leur lieu exact d'exercice) et d'identifier le fabricant d'une pièce d'argenterie du début du XIX^e siècle.

Voici le nom des orfèvres, dans l'ordre où ils apparaissent sur la plaque (on y reconnaît des noms de toutes les régions du Cantal) : Géraud Lacaze, Antoine Andrieu, Jacques Serieyes, Jean Reyt, Louis Gougout, François Ponteney Fontete, Barthelemi Pautard, Antoine Gamet, Gabriel Bruel, Pierre Ternat, Roch Marin, Antoine Puech, Antoine Sales, Antoine Deconquans, Jean-Joseph Lintilhac, Guillaume Lacaze, Antoine Croizet, Germain Moynac, Jean Bruel, Bernard Pontis, Pierre Delzons, Pierre-Ambroise Ternat, Jean Serieys, Louis Manhes, François Grilliaud, Pierre Gamet, Marie-Joseph-Julien Lintilhac, Antoine Cantuel, François Guanilh, Mathieu Chanson, Baptiste Cambefort, Pierre Mayenobe, Pierre Servant, Pierre-Marc Ghenaud, Pierre Missonier, Pierre Ternat, Pierre Gazard, Jacques Lombard, Antoine Lintilhac jeune, Jean-Guillaume Dusser, Jean-Baptiste Laquerie, Baptiste Mailhes, Antoine Deydié, Pierre Delfau, Louis Denevers, Raymond Picard, Géraud Borderie, Marie-Jeanne Mondot veuve Geneste, Jacques Varibeyre, Antoine Gamet, Jean-Baptiste-Pierre Brousse, Pierre Laval, François Maurie, Dominique Bonnet, Pierre Cabane, Auguste Faudet, Barthélemy Vallet, Baptiste Chauvin, Andral Beillié, V. Servant et Etienne Vours.

Quatre noms ont été annulés : Pierre-François Saurel, Jean-Antoine Geneste, Jean-Joseph Azémar et Géraud Borie.

Archives départementales du Cantal, 4 E 4